

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, informe le Conseil Communal que Madame MELE, Directrice Générale f.f., aura un peu de retard.

Dès l'arrivée de Madame MELE, Directrice Générale f.f., Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président ouvre la séance à 19h15. Il excuse Mesdames OZEN, Echevine, TROTTA, Conseillère PS, Messieurs KAYA, Conseiller ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS.

Une minute de silence est observé en mémoire de Monsieur FAUCHE Gilbert, ancien ouvrier communal, de la maman de Monsieur MARIQUE, Conseiller Communal et de Monsieur JACQUES Arthur, ancien Conseiller Communal.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, demande que soit apportée une modification à l'ordre du jour à savoir le déplacement du point 4 de la séance secrète et son inscription au point 15 de la séance publique.

## **SEANCE PUBLIQUE**

### **1. ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL – POUR NOTIFICATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, s'enquiert de plusieurs points repris sur le territoire, il lui est répondu.

(voir délibération) – folio

### **2. C.P.A.S.- COMPTE.- EXERCICE 2013.- POUR APPROBATION.-**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, informe le Conseil Communal que le Compte 2013 se clôture avec un boni.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, déclare que le vote du groupe ENSEMBLE sera positif suite à cette annonce.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

### **3. FABRIQUE D'EGLISE SAINT CLET A PONT DE LOUP – BUDGET – EXERCICE 2015 – POUR AVIS A DONNER**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 13 oui et 4 abstentions (Messieurs FERSINI, TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

(voir délibération) – folio

**4. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE MARIE D'OIGNIES A AISEAU -  
MODIFICATION BUDGETAIRE N°1.- SERVICE ORDINAIRE - EXERCICE  
2014.-AVIS A DONNER-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 13 oui et 4 abstentions (Messieurs FERSINI, TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

(voir délibération) – folio

**5. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE – AMENAGEMENT D'UN  
EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT RESERVE AUX HANDICAPES A AISEAU-  
PRESLES – SECTION D'AISEAU RUE LAMBOT N° 167 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, demande à ce que soient uniformisés le marquage au sol et les panneaux pour les emplacements handicapés

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**6. URGENCE SOCIALE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU PAYS DE  
CHARLEROI – VAL DE SAMBRE – CHAPITRE XII – PROPOSITION DE  
MODIFICATIONS DES STATUTS – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande le nom du représentant de la Commune.

Il lui est répondu que Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, est le représentant de la Commune.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**7. PROPRIETE COMMUNALE – BAIL DE CHASSE – LOT 3  
A) MODIFICATIONS DU CAHIER DES CHARGES – POUR DECISION  
B) DESIGNATION DU LOCATAIRE – POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, signale que la lourde procédure à été contre productive pour la Commune et qu'il faudra en tenir compte pour une prochaine procédure.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**8. PATRIMOINE COMMUNAL – ANCIENNE MAISON COMMUNALE DE ROSELIES – OFFRE – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, émet les mêmes remarques que pour le point précédent. Il ajoute qu'il faut se méfier du caractère administratif de certaine estimation et qu'il est parfois préférable de réaliser rapidement la vente.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**9. PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX D'AMELIORATION DE VOIRIES – RUE D'OIGNIES A AISEAU – EMPRISE – APPROBATION DU PROJET D'ACTE D'ACQUISITION - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**10. INSTALLATION D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE A L'ECOLE SAINT JOSEPH DE PRESLES – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**11. EAUX USEES – CONVENTION CADRE REGLANT LES DROITS ET DEVOIRS DES VILLES ET COMMUNES ET DE L'ORGANISME D'ASSAINISSEMENT AGREE (OAA) APPROUVEE EN DATE DU 25.10.2010 – AVENANT N°1 – POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**12. AME – ASBL CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES – COMPTE ET BILAN 2013 – POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**13. AME – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET FLEXIBLE DU CENTRE  
COORDONNEE DE L'ENFANCE – PROJET D'ACCUEIL DE L'ECOLE DE LA  
DECOUVERTE DE LA CITE SOLAIRE DE PRESLES – DECISION DU  
COLLEGE EN DATE DU 11 AOUT 2014 – POUR APPROBATION**

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, évoque deux projets : d'une part l'accueil des enfants après les cours c'est-à-dire de 15h30 à 18h30 et d'autre part l'école de la découverte (EDD) mise en place au sein de la Cité Solaire de Presles le mercredi après-midi. Dans les deux cas, c'est le Centre Coordonné de l'Enfance (CCE) qui en a la charge sur base d'une convention signée avec la commune. Il trouve désolant la manière dont l'information a été faite et l'absence de concertation avec les écoles libres de l'entité. Ainsi, la Directrice de l'Ecole Saint Joseph n'a pas été mise au courant directement, c'est par personne interposée qu'elle a appris la suppression des activités à l'ancienne école des Binches (Temps de la Recré) et la mise en place d'une nouvelle activité au sein de la cité solaire.

C'est la Directrice elle-même qui a dû prendre contact avec le CCE pour établir un contrat, ce n'est pas normal quand on sait que cet accueil est un avantage social! Par la même occasion il signale que cette année il n'y a eu aucune réunion de la Commission Communal de l'Accueil alors que c'est au sein de cette commission que la question relative à la modification de la convention pour l'accueil extrascolaire devait être discutée en priorité puisque tous les acteurs sont autour de la table.

Madame GEERAERT, Echevine, intervient en expliquant le fonctionnement des garderies du matin et du soir.

Madame MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE, signale qu'elle n'est pas contre l'accueil extra-scolaire mais contre le manque d'information pour les parents.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, relate une réalité de terrain justifiée par le manque d'information surtout pour les parents.

Le point est admis par 12 oui (PS-MR) et 5 abstentions (ENSEMBLE).

(voir délibération) – folio

**14. ACQUISITION DE COLUMBARIUMS POUR LES CIMETIERES DE L'ENTITE  
A) ACHAT – POUR DECISION  
B) CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION  
C) MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**15. TAXE COMMUNALE SUR LES IMMEUBLES INOCCUPES – EXERCICE 2010  
– AFFAIRE ADMINISTRATION COMMUNALE CONTRE ACHILLE  
VERSCHOREN – ARRET DE LA COUR D'APPEL DE MONS DU 18 JUIN 2014  
DEFAVORABLE – ACQUIESCEMENT – POUR DECISION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, évoque que cette taxe est excessive et qu'elle ne tient pas compte de la réalité. Il faudra y penser pour le prochain règlement taxe communale.

Monsieur GRENIER, Echevin, ajoute que la Tutelle a émis son accord sur le bien fondé de la taxe suivant la circulaire budgétaire, mais que la condamnation intervenue résulte d'une erreur de procédure.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

## **16. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2014 – POUR DECISION**

POINT REPORTE

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale f.f.,

Le Bourgmestre-Président,

R. MELE

J. FERSINI